

Nature non disciplinaire de la décision de non-renouvellement d'un contrat de gérance de débit de tabac

✉ <https://publications-prairial.fr/amarsada/index.php?id=802>

Référence électronique

« Nature non disciplinaire de la décision de non-renouvellement d'un contrat de gérance de débit de tabac », *Amarsada* [En ligne], 2025/2, mis en ligne le 24 juillet 2025, consulté le 15 décembre 2025. URL : <https://publications-prairial.fr/amarsada/index.php?id=802>

Droits d'auteur

CC BY-NC-SA 4.0



DÉCISION DE JUSTICE

CAA Marseille, 4e – N° 24MA01886 – 15 avril 2025

RÉSUMÉ

Droits d'auteur

CC BY-NC-SA 4.0

- 1 L'article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 qui, figure dans son titre I^{er} relatif aux « dispositions générales relatives aux débitants de tabac et à la gérance des débits de tabacs », permet au directeur interrégional des douanes et droits indirects, indépendamment de son pouvoir disciplinaire, de prendre une décision portant non-renouvellement du contrat de gérance signé avec un débitant de tabac si ce dernier ne respecte pas l'une des obligations fixées par ce contrat ou par ce décret. Prise dans l'intérêt du service, cette décision ne revêt pas, par elle-même, le caractère d'une sanction et, en particulier, d'une sanction disciplinaire au nombre de celles qui sont énumérées de manière exhaustive au 2^o de l'article 41 du même décret, lequel figure dans le titre VI de celui-ci intitulé : « Discipline des débitants de tabac ».

INDEX

Mots-clés

débit de tabac, contrat de gérance, renouvellement, C+

Rubriques

Professions